



Jeudi 2  
septembre 2021



Rentrée des classes

# Sommaire

Adresses et téléphones utiles .....	2	Documents à fournir pour l'inscription en école primaire .....	11
Edito du Maire .....	3	Les vaccinations .....	11
Ville amie des enfants .....	4	Le conseil d'école .....	12
Calendrier des vacances scolaires 2021/2022 .....	4	La coopérative scolaire : ressources et dépenses .....	12
« Liste-modèle » des fournitures scolaires .....	4	La restauration scolaire .....	13
Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne .....	5	Les structures péri & extra-scolaires .....	14-15
Des périmètres adaptés aux nouveaux besoins des quartiers .....	6-7	Le Pédibus .....	16
Les écoles et périmètres scolaires .....	8-9	La carte en'CHAMPS'tée .....	16
Rythmes scolaires et périscolaires .....	10	Actions lecture .....	17
Les « premiers pas » .....	10	Des études dirigées adaptées aux besoins des enfants .....	17
La présence, le jour de la rentrée .....	10	Les classes d'environnement .....	18
L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ? .....	11	Une ville solidaire .....	19



## Adresses et téléphones utiles

### Service municipal Éducation

Mairie de Champs-sur-Marne - Tél. 01 64 73 48 48

**Service municipal Éducation - Tél. 01 64 73 48 40**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45. Permanence le samedi matin de 9h à 12h, sauf les 31 juillet, 7 et 14 août, 30 octobre et 13 novembre 2021.

### Inspection de l'Éducation nationale

95, boulevard du segrais - 77185 Lognes

Tél. 01 85 76 30 32

Mail : [ce.0772822z@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772822z@ac-creteil.fr)

### Ministère de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 55 55 10 10

[www.education.gouv.fr/actu](http://www.education.gouv.fr/actu)

### Inspection Académique de Seine-et-Marne

18, quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun

Tél. 01 64 41 27 00 - [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

### Rectorat d'Académie de Créteil

4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil

Tél. 01 57 02 60 00

**Guide de la rentrée 2021/2022 - Directeur de la publication :** Maud Tallet  
**Conception/Rédaction/Photos :** service municipal communication Tél. 01 64 73 48 38

Collection privée - Adobe Stock

**Impression :** Imprimerie R RAS - 6, avenue des tissonvilliers - 95400 Villiers Le Bel

**Distribution :** Le Diffuseur

# Édito du Maire



**À Champs-sur-Marne,  
de la maternelle à l'université,  
la réussite éducative de toutes  
et de tous pourrait être possible.**

**Mais depuis plus d'un an, nous vivons une situation dramatique. Une crise sanitaire qui a engendré une crise économique. Dans notre pays, la perte de confiance pour certains hommes politiques, et la politique en général s'est développée. La confiance a disparu... la solidarité municipale a compensé la solidarité nationale.**

Les ministres Blanquer et Vidal et le gouvernement sont irresponsables ! Depuis plus d'un an que nous vivons au rythme de la crise sanitaire, ils auraient eu le temps de prendre des mesures pour garantir l'éducation de toutes et tous dans des conditions sereines. Mais le Président Macron, les ministres Blanquer et Vidal ont choisi la politique de l'autruche. Le gouvernement profite de la crise sanitaire pour en finir avec l'ambition d'une école commune à toutes et tous, et pour généraliser la concurrence.

Des établissements proposent un enseignement à mi-temps pour « protéger » les élèves et les familles. D'autres ne veulent pas renoncer à terminer les programmes et prennent le risque de maintenir des effectifs complets. À l'université, les étudiant(e)s subissent un enseignement dégradé, à distance. Mais les élèves des classes préparatoires ont cours comme si de rien n'était ! L'absence de cadre national accroît les inégalités.

Pendant que les personnels tiennent à bout de bras un système éducatif, de la maternelle à la fac, au bord de l'explosion, leurs ministres en profitent pour imposer de nouvelles réformes... Avec la loi de programmation de la Recherche qui augmente la précarité, au moment où nous constatons que notre pays a besoin de pouvoir compter sur ses enseignants et ses chercheurs, et donc de leur garantir la stabilité grâce au statut de fonctionnaire !

Dans notre commune, c'est au cours d'une réunion éducation un soir en mairie, que l'inspecteur de l'Éducation nationale nous a fait part en direct du contenu d'un appel téléphonique de sa direction lui annonçant une fermeture de classe à l'école élémentaire Olivier Paulat, une à l'école élémentaire du Nesles et la confirmation d'une fermeture d'une classe à la Garenne d'une classe annoncée comme devant être ouverte.

La dernière période a vu les résistances des lycéens et des étudiants des universités pour s'opposer à la remise en cause des concours et examens...

## **Nul doute qu'avant la rentrée de septembre :**

- parents, enseignants et élus vont agir conjointement pour faire sauter les sureffectifs de 27 à 30 élèves par classe dans les écoles de notre commune.*

L'école de la réussite pour toutes et tous, c'est réussir un mouvement de toutes et tous pour l'école de la maternelle à l'université, quoiqu'il en coûte !

- Il y a bien des centaines de milliards pour les entreprises du CAC 40, il doit bien y avoir assez d'un « pognon » même pas « de dingue » pour répondre aux besoins de l'Éducation nationale. Simplement pour faire face aux remplacements des enseignants absents pour différentes raisons.*
- C'en est assez des classes et des écoles fermées, comme ces dernières semaines, dans notre ville. Contraignant les familles à de nouveaux sacrifices de jours de vacances ou de pertes de revenus sur les salaires.*
- L'école de la réussite pour toutes et pour tous, cela dépend vraiment de nous tous : prenons rendez-vous dès maintenant.*

Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne

## Champs-sur-Marne Ville amie des enfants



Ville amie des enfants

Le label « Ville amie des enfants » a été créé par l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002.

Il est attribué aux villes qui développent une véritable politique en direction de l'Enfance.

La ville de Champs-sur-Marne s'investit depuis longtemps déjà dans le cadre d'actions diverses et variées pour le bien-être des enfants et des jeunes. Santé, éducation, culture, sport, sciences, loisirs... Recevoir ce label est une reconnaissance pour la ville de Champs-sur-Marne, pour tous les enfants et les professionnels qui travaillent chaque jour pour leur bien-être.



## Calendrier des vacances scolaires 2021/2022 disponible en Mairie et sur le site de la ville



### CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021-2022\*

RENTRÉE DES CLASSES : jeudi 2 septembre 2021

AUTOMNE : du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre 2021

FIN D'ANNÉE : du samedi 18 décembre 2020 au lundi 3 janvier 2022

HIVER : du samedi 19 février au lundi 7 mars 2022

PRINTEMPS : du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2022

PONT DE L'ASCENSION : du jeudi 26 au lundi 30 mai 2022

DÉBUT VACANCES D'ÉTÉ : jeudi 7 juillet 2022



\*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Lorsque les vacances débutent un samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Une « liste-modèle » des fournitures scolaires est disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) tapez "Liste fournitures" dans le moteur de recherche.

## FORUM DES ACTIVITÉS

sportives, culturelles et de loisirs  
des associations et services municipaux

**Samedi 4 septembre 2021**  
de 14h-17h  
Gymnase Jean Jaurès

# Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne

## Les écoles maternelles

Il y a 10 écoles maternelles - (1000 enfants).

### Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 12 36

Mail : ce.0771786Y@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Morvan

### Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 09 21

Mail : ce.0771895S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Barrière

### La Faisanderie - 3, mail des Tilleuls

Tél. 01 64 68 91 90

Mail : ce.0772050K@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Oumachi-Yakhou

### La Garenne - Rue de la Garenne

Tél. 01 64 68 90 35

Mail : ce.0770401T@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Godet-Brossard

### Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 21 27

Mail : ce.0771849S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Larmer

### Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 93 81

Mail : ce.0771821L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Suzon

### Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 09 22

Mail : ce.0770402U@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

### Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 64 68 32 51

Mail : ce.0771943U@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

### Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 64 68 26 03

Mail : ce.0771861E@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Lavoye

### Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 39 34

Mail : ce.0771625Y@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

## Les écoles élémentaires

Il y a 10 écoles élémentaires - (1800 enfants).

### Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 19 81

Mail : ce.0771837D@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

### Henri Wallon - 11, rue Nelson Mandela

Tél. 01 64 68 40 49

Mail : ce.0772045E@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Bernard

### Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 05 46

Mail : ce.0771944V@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Willaert

### Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 02 26

Mail : ce.0771868M@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Laurent

### Lucien Dauzié - 20, avenue Victor Hugo

Tél. 01 64 80 50 63

Mail : ce.0771429k@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Vincent-Bonnieu

### Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 63 09

Mail : ce.0771867L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Bonnefoi

### Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 19 33

Mail : ce.0770403V@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

### Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 60 06 37 32

Mail : ce.0771942T@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Volet-Goubert

### Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 60 06 37 90

Mail : ce.0771866K@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Branchu

### Pyramides - Allée de Gizeh

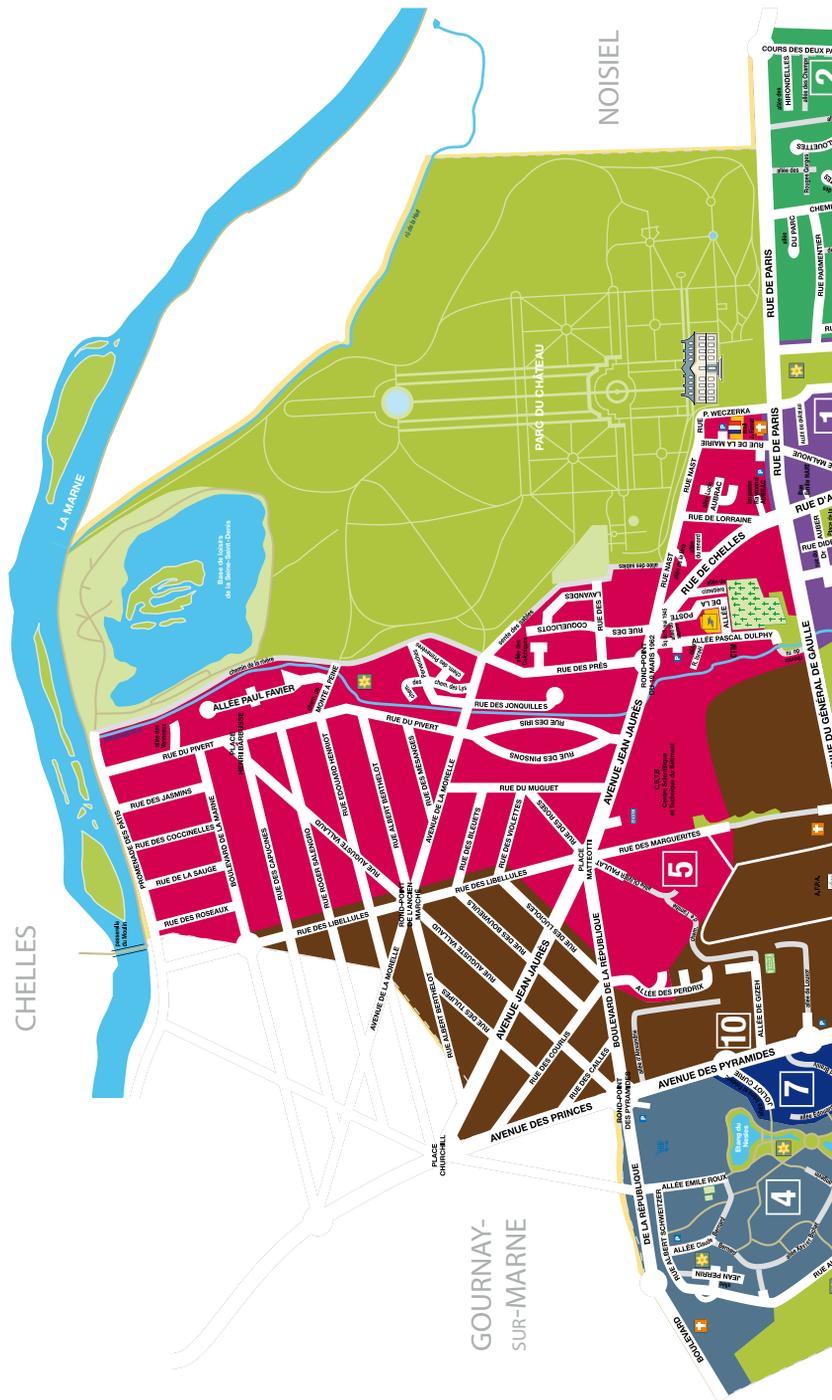
Tél. 01 60 05 14 14

Mail : ce.0771606C@ac-creteil.fr

Directeur : M. Morlet

*Voir plan, pages suivantes.*

# Les périmètres scolaires





# Les écoles et périmètres scolaires

- 1** LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE
- 2** DEUX PARCS
- 3** LE NESLES
- 4** PAUL LANGEVIN
- 5** OLIVIER PAULAT
- 6** LA FAISANDERIE/HENRI WALLON
- 7** JOLIOT CURIE
- 8** PABLO PICASSO
- 9** LE LUZARD
- 10** LES PYRAMIDES

## 1 • LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE

Allée des Pins  
Allée du Ruisseau  
Ave Gl. de Gaulle N°2 au N°22 (pairs)  
Avenue Victor Hugo (sauf N°50)  
Rue Chico Mendès  
Rue Cuvier  
Rue d'Alsace  
Rue Darwin  
Rue de la Garenne  
Rue de Malnoue N°1 au N°39 (impairs)  
Rue de Malnoue N°2 au N°50 (pairs)  
Rue de Paris N°1 au N°36 (pairs et impairs)  
Rue Diderot  
Rue du Docteur Auber  
Rue Pasteur  
Rue Paul Bert  
Rue Von Linne  
Villa Madeleine  
Allée du Château  
Rue Emile Hart

## 5 • OLIVIER PAULAT

Allée des Colchiques  
Allée des Jonquilles  
Allée des Marguerites  
Allée des Perdrix N°2 au N°22 (pairs)  
Allée des Perdrix N°1 au N°25 (impairs)  
Allée Olivier Paulat  
Allée Paul Favier  
Allée du Cimetière  
Allée Lucie Aubrac  
Allée Pascal Dulphy  
Allée du Square  
Allée de la Brie  
Allée du Renard  
Ave de la Morelle N°18 au N°82 (pairs)  
Ave de la Morelle N°19 au N°69 (impairs)  
Ave Jean Jaurès N°47 au N°113 (impairs)  
Ave Jean Jaurès N°62 au N°78 (pairs)  
Ave Gl. de Gaulle N°1 au N°29 (impairs)  
Avenue de Chelles  
Bd de la Marne  
Bd de la République N°2 au N°26 (pairs)  
Chemin de Monte à Peine  
Chemin des Lys  
Chemin des Pervenches  
Chemin des Primevères  
Chemin du Ru  
Impasse Raymond Aubrac  
Promenade des Patis  
Rue A. Berthelot N°2 au N°52 (pairs)  
Rue A. Berthelot N°1 au N°47 (impairs)

## 6 • LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

Allée Blaise Pascal  
Allée des Charmilles  
Allée des Chataigniers  
Allée des Erables  
Allée des Sorbiers N°1 au N°3 (pairs et impairs)  
Allée des Thuyas  
Allée Youri Gagarine  
Avenue Ampère  
Bd Copernic  
Bd Descartes  
Bd du Bois de Grâce  
Bd Newton  
Mail des Tilleuls  
Place des Acacias  
Place du Bois de Grâce  
Rue Jean Wiener N°1 - 3 - 5 - 7 (impairs)  
Rue Nelson Mandela  
Square des Bouleaux  
Square des Genevriers  
Rue Galilée  
Allée de la Clairière  
Allée des Sauches Vertes  
Allée du Bois Moussu

## 9 • LE LUZARD

Allée Anatole France  
Allée Auguste Blanqui  
Allée de la Pommerate  
Allée Emile Zola  
Allée Eugène Pottier  
Allée Eugène Varlin  
Allée George Sand  
Allée Guy de Maupassant  
Allée Jean Baptiste Clément  
Allée Jules Guesde  
Allée Jules Vallés  
Allée Louise Michel  
Avenue Victor Hugo N°50  
Chemin d'Emeranville  
Chemin Armand Lanoux  
Chemin de la Fontaine aux Coullons  
Cours du Luzard N°1 au N°4 (pairs et impairs)  
Impasse Clos des Vignes  
Impasse de la Fontaine  
Impasse Victor Hugo  
Route de Malnoue N°1 au N°23 (impairs)  
Route de Malnoue N°12 au N°16 (pairs)  
Rue de Malnoue N°52 au N°66 (pairs)  
Rue de Malnoue N°41 au N°61 (impairs)  
Rue Roger Vaillant  
Rue Simone de Beauvoir

## 2 • DEUX PARCS

Allée des Alouettes  
Allée des Bergeronnettes  
Allée des Fauvettes  
Allée du Parc  
Chemin de la Calotte  
Chemin du Canal  
Chemin du Luzard

## 7 • JOLIOT CURIE

Allée Edouard Branly  
Allée Joliot Curie

## 10 • LES PYRAMIDES

Allée d'Alexandrie

Orléans du Luzard  
 Rue Cahen d'Anvers  
 Rue de Paris N°38 au N°88 (pairs et impairs)  
 Rue Henriette Lebon  
 Rue Jean Moulin  
 Rue Lionel Hurtebize  
 Rue Parmentier  
 Square des Garennes  
 Square du Gerfaut  
 Square du Veneur  
 Rue des Rouges Gorges  
 Allée des Hirondelles

Rue A. Vailland N°1 au N°41 (impairs)  
 Rue A. Vailland N°2 au N°42 (pairs)  
 Rue de Lorraine  
 Rue de la Sauge  
 Rue des Bleuets  
 Rue des Capucines sauf N°47 au N°51 (impairs)  
 Rue des Capucines sauf N°60 au N°62 (pairs)  
 Rue des Coccinelles  
 Rue des Iris  
 Rue des Jasmins  
 Rue des Libellules N°1 au N°21 (impairs)  
 Rue des Libellules N°2 au N°20 (pairs)  
 Rue des Mésanges  
 Rue de la Mairie  
 Rue Nast  
 Rue Pierre Weckerka  
 Rue des Pinsons  
 Rue des Prés  
 Rue des Roseaux  
 Rue des Roses  
 Rue des Vanneaux  
 Rue des Violettes  
 Rue du Muguet  
 Rue du Piver  
 Rue Ed. Henriot sauf N°55 au N°67 (impairs)  
 Rue Ed. Henriot sauf N°58 au N°70 (pairs)  
 Rue R. Salengro sauf N°52 au N°60 (pairs)  
 Rue R. Salengro sauf N°57 au N°67 (impairs)  
 Rue des Coquelicots  
 Rue des Lavandes  
 Sentier des Sables

### 3•LE NESLES

Allée de la Tour  
 Allée des Cornouillers  
 Allée des Frères  
 Allée des Maronniers  
 Allée des Sorbiers à partir N°5 (pairs et impairs)  
 Allée du Taillis  
 Bd du Nesles  
 Bd Archimède N°13  
 Place des Aubépines  
 Rue Jean Wiener N°9 au N°29 (impairs)  
 Allée de la Lisière

### 4•PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard  
 Allée Emile Roux  
 Allée Jean Perrin  
 Allée Paul Langevin  
 Allée Xavier Bichat  
 Bd de la République N°41 au N°125 (impairs)  
 Bd de la République N°52 au N°60 (pairs)

### 8•PABLO PICASSO

Allée Albert Camus  
 Allée Claude Monet  
 Allée Fernand Léger  
 Allée Georges Braque  
 Allée Henri Matisse  
 Allée Jacques Prévert  
 Allée Marc Chagall  
 Allée Marguerite Duras  
 Allée P. Mendes France  
 Allée Paul Cézanne  
 Allée Paul Eluard  
 Allée Robert Desnos  
 Ave Paul Cézanne  
 Cours du Lizzard N°6 au N°32 (pairs et impairs)  
 Mail Elsa Triolet  
 Mail Vincent Van Gogh  
 Place Pablo Picasso  
 Rue Léonard de Vinci

Allée de Gizèh  
 Allée des Perdrix N°24 au N°38 (pairs)  
 Allée des Perdrix N°27 au N°57 (impairs)  
 Ave de la Morelle N°1 au N°17 (impairs)  
 Ave de la Morelle N°2 au N°16 (pairs)  
 Ave des Princes N°11 au N°31 (impairs)  
 Ave Glde Gaulle N°31 au N°93 (impairs)  
 Ave Jean Jaurès N°1 au N°45 (impairs)  
 Ave Jean Jaurès N°2 au N°60 (pairs)  
 Avenue des Pyramides  
 Bd de la République N°28 au N°48 (pairs)  
 Bd de la République N°9 au N°39 (impairs)  
 Rue A. Berthelot N°49 au N°83 (impairs)  
 Rue A. Berthelot N°54 au N°86 (pairs)  
 Rue A. Vailland N°43 au N°119 (impairs)  
 Rue A. Vailland N°44 au N°112 (pairs)  
 Rue des Bouvreuils  
 Rue des Caillès  
 Rue des Capucines N°47 au N°51 (impairs)  
 Rue des Capucines N°60 au N°62 (pairs)  
 Rue des Courtils  
 Rue des Libellules N°22 au N°66 (pairs)  
 Rue des Libellules N°23 au N°59 (impairs)  
 Rue des Lucioles  
 Rue des Tulipes  
 Rue Ed. Henriot N°55 au N°67 (impairs)  
 Rue Ed. Henriot N°58 au N°70 (pairs)  
 Rue R. Salengro N°52 au N°60 (pairs)  
 Rue R. Salengro N°57 au N°67 (impairs)  
 Allée Louxor

Pour tenir compte des critères de proximité, les écoles sont regroupées par secteur de la façon suivante :

- La Faisanderie/Henri Wallon/Le Nesles • Lucien Dauzié /La Garenne /Les Deux Parcs
  - Pablo Picasso/Le Luzard • Joliot Curie/Paul Langevin • Pyramides/Olivier Paulat
- Ainsi, si la capacité d'accueil d'une école ne permet pas de nouvelles inscriptions, une affectation sur l'autre école du secteur sera proposée aux familles.

# Rythmes scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h					
8h20					
11h30					
13h30					
16h30					
19h					

Temps scolaire      Temps périscolaire      Pause méridienne

## Les “premiers pas” ...

Concernant les enfants qui n'auront pas encore 3 ans dans l'année 2021 (enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019), leur admission à l'école peut se faire dans la limite des places disponibles.

Les demandes seront donc étudiées en concertation avec les directeurs des

écoles le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire en fonction des effectifs. Quel que soit l'âge d'entrée en maternelle, les enfants y seront scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.



## La présence, le jour de la rentrée

Toute absence le jour de la rentrée, sans « mot d'excuse », peut être considérée comme un « élève en moins » pour l'Éducation nationale. Cela peut entraîner, en fonction du nombre « d'absents » ce jour-là, la fermeture définitive d'une classe !

# L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?

L'école primaire regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire organisées en 3 cycles :

- **cycle 1** de la petite section à la grande section = *cycle des apprentissages premiers*,
- **cycle 2** du CP au CE2 = *cycle des apprentissages fondamentaux*,
- **cycle 3** du CM1 au CM2 = *cycle de consolidation qui se poursuit en classe de 6<sup>ème</sup>*.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures réparties du lundi matin au vendredi après-midi (hors mercredi), 36 semaines par an.

- *De la petite à la grande section, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants. Ils découvrent le monde qui les entoure et préparent leur entrée à l'école élémentaire.*
- *L'école maternelle travaille en liaison avec tous les systèmes d'accueil éducatif de la petite enfance. Elle a toute sa place dans le rapport qui s'établit entre les besoins, l'offre d'accueil et les possibilités locales.*

L'école maternelle joue un rôle d'accueil éducatif de qualité, particulièrement dans les secteurs difficiles. Elle est le lieu de la première scolarisation.

Elle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

## Que va apprendre votre enfant ?

Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- s'approprier le langage ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir l'écrit ;
- découvrir le monde ;
- devenir élève ;
- percevoir, sentir, imaginer, créer...

## Documents à fournir pour l'inscription en école primaire

- Livret de famille • Carnet de santé • Justificatif de domicile •
- Numéro de la caisse d'allocations familiales •
- Photocopie du jugement en cas de séparation ou divorce des parents •

## Les vaccinations

Un certificat de santé est exigé pour l'admission de chaque élève dans tout établissement d'enseignement. Vous devez présenter le carnet de vaccination de votre enfant à jour. Soyez vigilant sur les dates de rappel.

**Pour l'entrée à l'école primaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le DT-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.**

Des vaccins contre huit autres maladies sont vivement recommandés, sauf pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour qui ils deviennent obligatoires : coqueluche, haemophilus influenzae B, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

# Le conseil d'école

## Parce que l'école, c'est l'affaire de tous...

Le conseil d'école est une instance essentielle. Un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges... de la communauté éducative. Le conseil d'école est constitué dans chaque école maternelle et élémentaire pour l'année scolaire.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

### Composition :

- le directeur de l'école et les enseignants,
- les représentants élus des parents,
- le maire ou son représentant, un élu municipal,
- le délégué départemental de l'Éducation nationale.

À titre consultatif, le directeur peut inviter d'autres personnes suivant l'ordre du jour (ex : un psychologue scolaire, un représentant d'association...).

### Quelques attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

## La coopérative scolaire : ressources et dépenses

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre. Ses ressources proviennent du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de dons, de subventions et de la cotisation de ses membres.

Les versements à la coopérative scolaire sont volontaires ; en aucun cas, il n'est exigé de participation financière des parents. En vertu du principe de solidarité, aucun élève ne peut être écarté du bénéfice d'une activité financée par la coopérative scolaire au motif que ses parents n'ont pas participé à son financement.

(Source Eduscol-ministère de l'Éducation nationale).



# La restauration scolaire



La pause méridienne est un temps éducatif dans l'école.

Un groupe de travail restauration se réunit tous les deux mois pour examiner les animations et les menus proposés.

Un prestataire fournit les repas des restaurants scolaires, des accueils de loisirs et des structures petite enfance. La restauration scolaire est soumise à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire, de fabrication des repas et de stockage des produits. Pour encore mieux en garantir une traçabilité complète et un contrôle microbiologique constant, la restauration collective à Champs-sur-Marne est quotidiennement placée sous la surveillance d'un laboratoire de contrôle indépendant certifié, ACM.

Chaque année, plus de 220 000 repas et 100 000 goûters sont servis dans les écoles.

## Enfants hautement allergiques

Pour chaque enfant allergique présentant un trouble de la santé individualisé, la municipalité facilite, sous certaines conditions, l'accueil au restaurant scolaire en formalisant un Protocole d'Accueil des Enfants (P.A.E.). Ce protocole distinct du P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

établi avec l'école, est contractualisé entre la famille, le directeur du centre de loisirs et de restauration et par la municipalité. Pour être accepté, le P.A.E. devra être validé par un médecin. Lorsque les parents doivent prévoir tout ou partie du repas, une tarification spécifique est adaptée sur la base de la participation familiale. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le service municipal Enfance au 01 64 73 48 50.

## La lettre de la restauration

« **Les pieds dans le plat** » informe chaque mois les parents des menus. Tout au long de l'année, découverte de nouvelles saveurs à travers des repas à thème et des animations : la semaine du goût (octobre), la semaine fruits et légumes, table en fête... « **Les pieds dans le plat** » peut également être consulté sur le site de la ville : [www.ville-champssurmarne.fr](http://www.ville-champssurmarne.fr)

- Les tarifs des restaurants scolaires sont établis suivant votre participation familiale.
- L'enfant doit être en possession de la carte en 'CHAMPS' tée.
- Le « badgeage » quotidien est obligatoire.

# Les structures péri & extra-scolaires

La Municipalité propose de nombreuses activités de loisirs et d'éveil, durant l'année scolaire et pendant les vacances. Ces temps sont "encadrés" par des équipes diplômées et qualifiées. Chaque année, une attention particulière est portée à la formation professionnelle des animateurs.

## L'accueil péri-scolaire

Le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi et vendredi, tous les jours d'école, avant et après l'école. Pour permettre aux parents de bénéficier d'une structure d'accueil fiable et sécurisée avec les animateurs du service municipal Enfance, avant et après l'école.



## Les accueils de loisirs

Toutes sortes de jeux, d'inventions et d'expérimentations permettent aux enfants de découvrir leur environnement : activités sportives, manuelles, culturelles, d'expression, sorties... C'est aussi l'occasion de se construire avec les autres, de participer à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers : grands jeux, expositions, rallyes, chorale, ateliers musique, spectacles... C'est un espace de liberté, de détente et de choix.

**Renseignements** : service municipal Enfance - Tél. 01 64 73 48 50

**Inscriptions** : directement à l'accueil de loisirs.

Pour une première inscription, une rencontre est nécessaire avec le directeur de la structure pour l'établissement du dossier.

**Deux formules d'accueil des enfants sont proposées aux familles :**

### Les accueils de loisirs « classiques » à la journée

Ouverts les mercredis de 7h à 19h en période scolaire et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 en période de vacances scolaires.

**Attention!** Pré-inscription indispensable sur les périodes de vacances scolaires. Certains accueils de loisirs sont regroupés pendant les vacances.

### Les accueils de loisirs « ouverts » à la demi-journée (sans repas, ni goûter)

Ouverts les mercredis et samedis de 14h à 18h en période scolaire et du lundi au vendredi de 14h à 18h en période de vacances scolaires.

**Attention!** Seuls Pablo Picasso et Joliot Curie sont ouverts le samedi après-midi sauf veille de vacances scolaires.

## SITES PÉRISCOLAIRES

### LUCIEN DAUZÉ

Avenue Victor Hugo - Tél. 01 64 80 50 70

### LA GARENNE

Rue de la Garenne - Tél. 01 60 05 38 73

### DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 01 60 05 15 63

### OLIVIER PAULAT

Allée Olivier Paulat - Tél. 01 60 06 30 30

### LES PYRAMIDES

Allée de Gizeh - Tél. 01 64 62 26 21

### JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 01 60 06 63 49

### PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 01 64 68 61 05

### LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 01 64 68 55 32

### HENRI WALLON

Rue Nelson Mandela - Tél. 01 64 68 40 55

### LA FAISANDERIE

Mail des Tilleuls - Tél. 01 64 68 55 78

### PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 01 64 68 99 28

### LE LUZARD

Allée Eugène Potier - Tél. 01 64 68 17 51

### RAPPEL : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

- Les élèves de la Faisanderie et de Henri Wallon sont accueillis à Henri Wallon.
- Les élèves de Joliot Curie sont accueillis à Paul Langevin.

## ACCUEILS DE LOISIRS "Classiques"

### VICTOR HUGO

Avenue Victor Hugo - Tél. 01 64 80 50 70

(Lucien Dauzié - La Garenne  
Deux Parcs - Olivier Paulat)

### PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 01 64 68 61 05

(Les Pyramides - Joliot Curie  
Paul Langevin)

### BOIS DES ENFANTS

Allée de la Lisière - Tél. 01 64 68 68 84

(Le Nesles - Henri Wallon  
La Faisanderie)

### VIGNES DU BAILLY

Route de Malnoue - Tél. 01 60 95 12 93

(Pablo Picasso - Le Luzard)

## ACCUEILS DE LOISIRS "Ouverts"

### DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 01 60 05 15 63

(Lucien Dauzié - La Garenne  
Deux Parcs - Olivier Paulat)

### JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 01 60 06 63 49

(Les Pyramides - Joliot Curie  
Paul Langevin)

### LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 01 64 68 55 32

(Le Nesles - Henri Wallon  
La Faisanderie)

### PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 01 64 68 99 28

(Pablo Picasso - Le Luzard)



# Le Pédibus

## 14 lignes. Un «bus à pied» pour accompagner vos enfants à l'école.

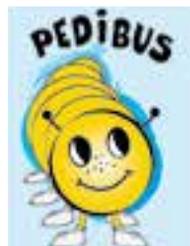
L'autobus pédestre ou Pédibus a tout du bus : lignes, arrêts, horaires, terminus,... mais pas de moteur ! Des animateurs du service municipal Enfance accompagnent à pied, matin et soir, du lundi au vendredi sauf le mercredi, un groupe d'enfants, sur le trajet «domicile-école», tout en faisant des arrêts sur le trajet pour prendre les enfants qui rejoignent le Pédibus.



Le «conducteur du Pédibus» dispose de la liste des enfants «passagers» pour le «transport». Comme pour un bus, si un «passager» manque le départ, celui-ci ne l'attendra pas et il sera sous la responsabilité de sa famille.

**Le «Pédibus» conduit uniquement les enfants des écoles élémentaires vers les groupes scolaires suivants :**

- école du Nesles
- école Henri Wallon
- école Olivier Paulat
- école des Pyramides
- école Lucien Dauzié
- école des Deux Parcs.



**Renseignements :**

service municipal Enfance **Tél. 01 64 73 48 50**

**Inscription sur votre site périscolaire**

dès le mois de septembre 2021

# La carte en'CHAMPS'tée

## Les prestations «à la carte»

La carte en'CHAMPS'tée est attribuée à chaque enfant, dès son inscription aux services péri-scolaires (accueil du matin et du soir, restauration, accueil de loisirs). Cette carte est nominative et personnelle, elle est valable pour toute la durée de la scolarité de l'enfant, jusqu'en CM2. Elle fonctionne avec les bornes installées dans les équipements municipaux. La carte est utilisée une fois par jour par l'enfant pour les réservations de la journée. En cas d'oubli : les responsables municipaux disposent d'une carte «administrateur» pour inscrire votre enfant. Les informations sont remises à jour

chaque année

par le service municipal Régie,

sans formalité de votre part. Vous devez cependant faire établir votre participation familiale en début d'année. Une fois par mois, vous recevrez une situation de compte détaillée.

**Renseignements :** service municipal Régie  
**Tél. 01 64 73 48 27**

En cas de perte, la demande d'une nouvelle carte doit être faite au service municipal Régie. L'absence de «badgeage» régulier peut entraîner des sanctions.



# Actions lecture

Chaque année, pour mieux accompagner leur passage en CP, les élèves de grande section maternelle reçoivent chacun un dictionnaire mini-débutants CP/CE1. De même, les élèves de CM2 reçoivent un dictionnaire des collèges, un outil pour les aider jusqu'à l'obtention du brevet des collèges, en 3<sup>ème</sup>.

Autre action municipale, au CP, dès que les enfants commencent à défricher le monde des mots, chaque élève est abonné à la série Killimax de l'Ecole des Loisirs. Pendant toute l'année scolaire, à partir de novembre, chaque enfant voit sa bibliothèque personnelle s'enrichir d'un livre par mois, à partager avec ses parents. Un travail de lecture pourra aussi être effectué en classe.



Chaque fin d'année, les élèves de grande section de maternelle et de CM2 reçoivent leur dictionnaire.

## Études dirigées adaptées aux besoins des enfants

Depuis la rentrée 2019, afin d'améliorer l'organisation de ce service municipal notamment en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, **la ville fournit le goûter aux enfants fréquentant le service d'étude**. Cette initiative devant également permettre de proposer un goûter équilibré à l'ensemble des enfants.

### Pour la rentrée scolaire 2021/2022

- **Inscription** : se présenter au service municipal Éducation en mairie à partir du lundi 12 juillet 2021 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Ainsi que le samedi matin de 9h à 12h (sauf les 31 juillet, 7 et 14 août 2021).
- **Période de fonctionnement** : à partir du lundi 13 septembre 2021 jusqu'à la fin juin 2022.
- **Participation familiale au service d'étude**
  - Pour les enfants fréquentant l'accueil du soir après l'étude :
    - 2,50 €** par séance d'étude et par enfant,
    - 2,00 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.
  - Pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil du soir après l'étude :
    - 3,30 €** par séance d'étude et par enfant,
    - 2,80 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.
- **Informations complémentaires** :
  - l'inscription est obligatoire pour au moins 2 séances par semaine,
  - attention, le nombre de places est limité dans chaque école,
  - la charte des études dirigées est disponible au service municipal Éducation.



# Les classes d'environnement

La commune de Champs-sur-Marne organise chaque année des séjours pour toutes les classes de CM2 et, si c'est le cas, les classes à double niveau.

L'objectif est de faire partir chaque enfant au moins une fois dans sa scolarité.

Les classes d'environnement ne sont pas financées par l'Éducation nationale. La participation des familles représente entre 10 et 60% du coût du séjour en fonction de la participation familiale.

La classe d'environnement est une période privilégiée pour les enfants et leur enseignant, qui vont vivre « autre chose » ensemble, dans un lieu choisi par les enseignants et sur un projet pédagogique précis.

C'est l'épanouissement de chacun par l'apprentissage ailleurs, autrement.

La mise en place des classes d'environnement nécessite plusieurs phases de préparation, de suivi, de bilan avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, inspection académique, animateurs...).

C'est l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) qui, depuis de nombreuses années, ayant démontré la qualité des prestations offertes, a été choisie comme partenaire privilégié pour l'organisation des classes d'environnement.

Les enseignants ont aussi la possibilité d'organiser des séjours autonomes.

Une subvention est alors versée à l'OCCE, coopérative de l'école, calculée par enfant en fonction du coût moyen des classes d'environnement.

Les enseignants sont volontaires pour participer aux classes transplantées.



Le coût moyen, par enfant, d'un séjour en classe d'environnement : 980 € (2019).  
L'aide apportée, conséquente, s'adresse à toutes les familles champsiennes.

# Une ville solidaire

## La participation familiale

Pour favoriser l'égal accès aux services municipaux, la participation familiale bénéficie à l'ensemble de la population campésienne grâce à l'application de tarifs dégressifs en fonction des revenus mensuels et de la composition familiale. Il s'applique à l'ensemble des actions municipales en direction des enfants : restauration scolaire, accueils de loisirs, centres de vacances, classes de découvertes...

## Pièces à fournir

### Pour toutes les familles

- L'avis d'imposition de 2020 pour les revenus de 2019 (merci de fournir une copie de cet avis d'imposition selon les directives de la Direction Générale des Finances Publiques).
- L'avis de la taxe d'habitation 2020.
- Le dernier bulletin de salaire de chaque membre du foyer ou autres justificatifs de ressources (avis de paiement de Pôle Emploi...) et pour les artisans, commerçants et professions libérales le dernier bilan comptable.
- Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, décompte de charges de copropriété, taxe foncière 2020, contrat multirisques habitation).
- La dernière attestation de paiement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Le livret de famille ou un extrait acte de naissance si nouvelle naissance.
- En cas de changement de situation familiale (divorce, séparation...), un jugement de divorce ou un justificatif de la séparation (convention, conciliation ou non conciliation...).

## Pour faire établir votre participation familiale

En mairie, au service municipal Régie.

Tél. 01 64 73 48 27. Du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture. Permanence le samedi matin de 9h à 12h.

*L'établissement de la participation familiale est indispensable pour bénéficier des tarifs suivant vos capacités contributives sur toutes les prestations municipales.*

### Pour les personnes hébergées

- L'avis d'imposition 2020 pour les revenus de 2019 de l'hébergeant.
- L'avis de la taxe d'habitation 2020 de l'hébergeant.
- Le dernier bulletin de salaire de chaque membre du foyer de l'hébergeant ou autres documents justifiant des ressources.
- Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant (quittance de loyer ou d'électricité, décompte de charges de copropriété, taxe foncière 2020, contrat multirisques habitation).
- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, sachez que la commune ne peut transmettre ni utiliser vos données sans votre consentement. Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification.

## ATTENTION

Le non renouvellement du calcul de la participation familiale entraînera une facturation au tarif maximum sans aucune mesure de rétroactivité.

Renouvellement de la participation familiale en janvier 2022.



# CHAMPS D'ÉTÉ

tout l'été à Champs

du 7 au 12 juillet  
Stade des Pyramides

2021

Ouvert au public  
de 14h à 20h

Ici ou ailleurs,  
des activités pour tous,  
tout l'été

Trampolines - Toboggan aquatique  
Château gonflable - Bac à sable - Tennis de table  
Mini-golf - Atelier petite enfance - Shuttles  
Tournoi de foot - Saut XTREME.

Temps  
fort

Samedi 10 juillet

- Concert « Les Nanas dans l'Rétro »
- Fanfare « Ziveli Orkestar »
- Feu d'artifice au stade Lionel Hurtebize